

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2023 à la mairie pour adopter les différents budgets :

Budget Commune 2023 :

Le résultat de clôture en fonctionnement de 486 615,99 €, incluant les restes à réaliser de l'exercice précédent, est affecté au résultat reporté sur le BP 2023.

L'excédent d'investissement de 2 351,16 € sera reporté sur 2023.

Budget Primitif Commune 2023 :

Le budget primitif de la commune a été adopté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement à 1 337 775,99 €, et en investissement à 1 189 847,20 €.

Budget Eau-Assainissement 2023 :

L'excédent de clôture en exploitation de 43 862,63 € est reporté en excédent de fonctionnement sur le BP 2023.

L'excédent d'investissement de 324 632,26 € est reporté en excédent d'investissement sur le BP 2023.

Budget Primitif Eau-Assainissement 2023 :

Le budget primitif eau-assainissement a été voté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes d'exploitation sont de 79 771,65 €, et les dépenses et recettes d'investissement sont de 384 976,79 €.

Vote des taux des taxes locales 2023 :

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux des taxes locales seront reconduits.

Taxe foncière bâtie (TFB) à 35,93 % ; Taxe foncière non bâties (TFNB) à 36,88 % ; Taxe d'habitation (TH) à 22,82 % ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 21,82 %.

Un accord de mise à la vente de deux logements au 5 et 8 rue du Champs de la Garenne a été donné au Service Habitat de la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à la saisie par France Loire.

Un avenant au contrat du 1^{er} janvier 2021 pour la délégation du service public d'eau potable a été approuvé dans le cadre de l'installation d'un dispositif de télétransmission sur le site de la Chapelotte pour permettre à la société SUEZ de pouvoir suivre les informations d'achat d'eau provenant du SMIRNE.